

ACADEMIE COLLEGIALE MUSULMANE DE LYON

Présentation et Informations sur l'École EZZOUHOUR pour l'Année Scolaire 2025-2026

Bienvenue à l'École EZZOUHOUR ! Nous sommes ravis de vous accueillir pour une nouvelle année scolaire pleine d'apprentissage et de découvertes. Voici les informations essentielles concernant l'inscription et les frais de scolarité pour l'année scolaire 2025-2026.

Dates Importantes

- Année scolaire : du 7er septembre 2025 au 30 juin 2026
- Début des inscriptions :
 - Pour nos élèves actuels : à partir du 1er avril 2025 au 30 avril 2025
 - Pour les nouveaux élèves (externes) : du 1er mai 2025 au 30 juin 2025
 - . Un dépôt de 1/10 ième du montant de l'année scolaire 2025-2026 est à verser le jour de l'inscription, soit par chèque ou CB.

Les frais de scolarité pour l'année scolaire 2025-2026 sont les suivants :

- Un élève : 320 €
- Deux élèves (de la même famille) : 560 €
- Trois élèves (de la même famille) : 790 €
- Élève supplémentaire (de la même famille, au-delà de trois) : 200 € par élève

Modalités de Paiement

Les paiements des frais de scolarité peuvent être effectués de plusieurs façons :

- Par chèque
- Par carte bancaire (CB)
- Exceptionnellement, en espèces pour les familles ne disposant pas de moyen de paiement classique.

Nous proposons également des facilités de paiement pour permettre aux familles de régler les frais en plusieurs fois. Vous pouvez choisir de payer en 4, 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 fois, soit par chèque soit par carte bancaire.

Coordonnées de l'École

Pour toute question ou demande d'information supplémentaire, n'hésitez pas à nous contacter :

- Adresse siège : ACML4, 47 rue de Cuire 69004 Lyon
- Adresse ateliers de langue arabe : ACML4, 10 rue Coste 69300 Caluire et Cuire
- Téléphone : 06 04 01 58 46
- Email : inscription@acml4.fr

Nous vous remercions de votre confiance et sommes impatients de vous accueillir à l'École EZZOUHOUR pour l'année scolaire 2025-2026. Ensemble, faisons de cette année une réussite pour nos enfants !

ACADEMIE COLLEGIALE MUSULMANE DE LYON

Règlement Intérieur de l'École EZZOUHOUR

- 1. Horaires scolaires :** Les élèves doivent être présents à l'école aux heures indiquées par le secrétariat. Toute absence ou retard doit être justifié par un mot des parents ou un certificat médical.
- 2. Respect et courtoisie :** Chaque élève doit faire preuve de respect et de courtoisie envers ses camarades, les enseignants et le personnel de l'école. Tout comportement injurieux, violent ou discriminatoire est strictement interdit.
- 3. Tenue vestimentaire :** Une tenue correcte et propre est exigée. Les vêtements doivent être appropriés et conformes aux règles de l'école. Les uniformes scolaires, s'il y en a, doivent être portés chaque jour.
- 4. Matériel scolaire :** Les élèves doivent venir en classe avec tout le matériel nécessaire (cahiers, livres, stylos, etc.). Il est de leur responsabilité de prendre soin de leurs affaires et de ne pas les prêter ou les échanger.
- 5. Utilisation des téléphones portables :** Les téléphones portables doivent être éteints et rangés pendant les heures de cours. Leur utilisation est strictement interdite en classe et dans les espaces communs de l'école.
- 6. Devoirs et études :** Les élèves sont tenus de faire leurs devoirs et de se préparer pour les cours conformément aux instructions des enseignants. Le travail personnel et la révision régulière sont essentiels pour une progression scolaire réussie.
- 7. Propreté et hygiène :** Les élèves doivent veiller à la propreté des locaux et des équipements de l'école. Les déchets doivent être jetés dans les poubelles prévues à cet effet. Une hygiène personnelle irréprochable est attendue de chaque élève.
- 8. Activités extrascolaires :** La participation aux activités extrascolaires est encouragée, mais elle ne doit en aucun cas perturber les études. Les élèves doivent respecter les règles et les horaires de ces activités.
- 9. Sécurité :** Les élèves doivent respecter les consignes de sécurité de l'école et éviter tout comportement dangereux. En cas d'incendie ou d'urgence, ils doivent suivre les instructions du personnel encadrant et se rendre aux points de rassemblement prévus.
- 10. Absences et retards :** Les absences et retards doivent être signalés et justifiés par les parents. En cas d'absences répétées et non justifiées, des mesures disciplinaires peuvent être prises par la direction de l'école.
- 11. Sanctions et discipline :** Toute infraction au règlement intérieur peut entraîner des sanctions disciplinaires allant du simple avertissement à l'exclusion temporaire ou définitive de l'école, en fonction de la gravité des faits.

ACADEMIE COLLEGIALE MUSULMANE DE LYON

Formulaire d'inscription

Coordonnées des parents

Nom	Prénom	Adresse	Numéro Tél	Mail

Liste des enfants inscrits

Nom	Prénom	Date de naissance	Ecole

Mentions légales

- Confidentialité des données** : Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par **Académie Collégiale Musulmane de Lyon** pour la gestion des inscriptions. Elles sont conservées pendant l'année scolaire et sont destinées à **PRONOTE** exclusivement. Conformément à la loi "Informatique et Libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : ali.benayache@acml4.fr .
- Droit à l'image** : En signant ce formulaire, vous autorisez **l'Académie Collégiale Musulmane de LYON** à utiliser les images de vos enfants prises lors des activités scolaires pour des publications internes et externes, y compris sur le site internet et les réseaux sociaux de l'établissement. Si vous ne souhaitez pas donner cette autorisation, veuillez le préciser ci-dessous.

- Autorisation parentale** : J'autorise mon enfant à participer aux activités organisées par l'établissement scolaire et je m'engage à respecter le règlement intérieur.
- Assurance extra-scolaire** : En signant ce formulaire, je certifie que mon enfant est couvert par une assurance extra-scolaire pour l'année en cours. Nom de l'assureur : _____ Numéro de contrat : _____
- Paiement de la cotisation d'inscription** : En signant ce formulaire, je m'engage à régler la cotisation d'inscription annuelle fixée par l'établissement. La cotisation est due au moment de l'inscription et est non remboursable. Montant de la cotisation : _____ €

Fait à Caluire et Cuire, le _____ signature des deux parents, avec le nom et le prénom de chaque parent.

ACADEMIE COLLEGIALE MUSULMANE DE LYON

Règlement Intérieur de l'École EZZOUHOUR

12. **Horaires scolaires :** Les élèves doivent être présents à l'école aux heures indiquées par le secrétariat. Toute absence ou retard doit être justifié par un mot des parents ou un certificat médical.
13. **Respect et courtoisie :** Chaque élève doit faire preuve de respect et de courtoisie envers ses camarades, les enseignants et le personnel de l'école. Tout comportement injurieux, violent ou discriminatoire est strictement interdit.
14. **Tenue vestimentaire :** Une tenue correcte et propre est exigée. Les vêtements doivent être appropriés et conformes aux règles de l'école. Les uniformes scolaires, s'il y en a, doivent être portés chaque jour.
15. **Matériel scolaire :** Les élèves doivent venir en classe avec tout le matériel nécessaire (cahiers, livres, stylos, etc.). Il est de leur responsabilité de prendre soin de leurs affaires et de ne pas les prêter ou les échanger.
16. **Utilisation des téléphones portables :** Les téléphones portables doivent être éteints et rangés pendant les heures de cours. Leur utilisation est strictement interdite en classe et dans les espaces communs de l'école.
17. **Devoirs et études :** Les élèves sont tenus de faire leurs devoirs et de se préparer pour les cours conformément aux instructions des enseignants. Le travail personnel et la révision régulière sont essentiels pour une progression scolaire réussie.
18. **Propreté et hygiène :** Les élèves doivent veiller à la propreté des locaux et des équipements de l'école. Les déchets doivent être jetés dans les poubelles prévues à cet effet. Une hygiène personnelle irréprochable est attendue de chaque élève.
19. **Activités extrascolaires :** La participation aux activités extrascolaires est encouragée, mais elle ne doit en aucun cas perturber les études. Les élèves doivent respecter les règles et les horaires de ces activités.
20. **Sécurité :** Les élèves doivent respecter les consignes de sécurité de l'école et éviter tout comportement dangereux. En cas d'incendie ou d'urgence, ils doivent suivre les instructions du personnel encadrant et se rendre aux points de rassemblement prévus.
21. **Absences et retards :** Les absences et retards doivent être signalés et justifiés par les parents. En cas d'absences répétées et non justifiées, des mesures disciplinaires peuvent être prises par la direction de l'école.
22. **Sanctions et discipline :** Toute infraction au règlement intérieur peut entraîner des sanctions disciplinaires allant du simple avertissement à l'exclusion temporaire ou définitive de l'école, en fonction de la gravité des faits.
23. **Fait à Caluire et Cuire, le _____** signature des deux parents, avec le nom et le prénom de chaque parent.
